

BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION (7615-7815)
Grille de cheminement

1 ^{ère} année	Aut 15,4 cr	PSE 1047 Développement des ressources d'adaptation de la petite enfance à l'adolescence 3 crédits	PSE 1065 Problèmes sociaux et réalités contemporaines 3 crédits	PSE 1092 Initiation à la profession et à la relation d'aide psychoéducative 4 crédits	PSE 1036 Planification et organisation de l'intervention psychoéducative 3 crédits	PSE 1061 Activités intégratives I 0,4 crédit <i>Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne de la première année</i>	PSE 1088 Initiation à la recherche et utilisation des connaissances en psychoéducation 2 crédits <i>Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne de la première année</i>
	Hiver 16 cr	PSE 1048 Développement des ressources adaptatives de la transition à la vie adulte jusqu'au vieillissement 3 crédits	PSE 1055 Fondements théoriques et pratiques psychoéducatives 3 crédits	PSE 1087 Observation et psychoéducation : théorie et stage 1 5 crédits (Préalable : PSE 1092)	PSE 1026 Évaluation psychoéducative du contexte familial 3 crédits	PSE 1089 Processus de la recherche qualitative en psychoéducation 2 crédits	
2 ^e année	Aut 15,3 cr	PSE 1052 Cadre sociojuridique de l'intervention psychoéducative 3 crédits	PSE 1029 Instruments de mesure et d'évaluation en psychoéducation 3 crédits	PSE 1027 Difficultés d'adaptation associées aux troubles mentaux chez l'adulte 3 crédits	PSE 1062 Activités intégratives II 0,3 crédit <i>Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne précédant le cours d'activité pratique (Practicum)</i>	Optionnel 3 crédits	Optionnel 3 crédits
	Hiver 15 cr	PSE 1091 Difficultés d'adaptation à l'enfance et l'adolescence associées aux troubles mentaux 3 crédits	PSE 1090 Processus de la recherche quantitative en psychoéducation 2 crédits	PSE 1024 Problèmes cognitifs et interventions psychoéducatives 3 crédits	PSE 1093 Processus clinique psychoéducatif 1 crédit <i>Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à la même session que le cours d'activité pratique (Practicum)</i>	Optionnel activité pratique (Practicum) 3 crédits (voir préalables)	Optionnel 3 crédits
3 ^e année	Aut 15,3 cr	PSE 1083 Évaluation psychoéducative : les capacités et difficultés d'adaptation 3 crédits (Préalable : PSE 1029)	PSE 1064 Intervention de groupe psychoéducative 3 crédits	PSE 1099 Éthique et déontologie en psychoéducation 3 crédits	PSE 1063 Activités intégratives III 0,3 crédit <i>Règlement particulier : ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne précédant le Stage 2</i>	PSE 1070 Intervention psychoéducative en situation de crise 3 crédits	PSE 1069 Évaluation et intervention précoce 3 crédits
	Hiver 13 cr	Optionnel 3 crédits	PSE 1095 Stage 2 : intégration des savoirs dans la démarche clinique 30H/SEMAINE PENDANT 15 SEMAINES (10 CRÉDITS) = 450h et supervision à toutes les semaines				

Liste des cours optionnels

12 crédits de cours optionnels parmi les suivants :	3 crédits de cours d'activité pratique (formule LAC) parmi les suivants :
PSE 1028 – Intervention psychoéducatrice auprès de la famille (préalable = PSE 1026)	PSE 1096 – Practicum en délinquance (préalables = PSE 1034 et PSE 1036)
PSE 1030 – Technologies et adaptation psychosociale	PSE 1097 – Practicum en dépendances (préalables = PSE 1049 et PSE 1036)
PSE 1034 – La délinquance et la psychoéducation (est préalable à un des cours d'activité pratique)	PSE 1098 – Practicum en santé mentale adulte (préalables = PSE 1027 et PSE 1036)
PSE 1049 – Dépendances (est préalable à un des cours d'activité pratique)	
PSE 1050 – Intervention communautaire	
PSE 1066 – Phénomène de la déficience intellectuelle et du spectre de l'autisme	
PSE 1072 – Évaluation et intervention psychoéducatrice en milieu scolaire	
PSE 1073 – Nouvelles avenues pour le psychoéducateur	
PSE 1086 – L'éducation des élèves doués	
PSE 1100 - Autisme : intervenir auprès de la personne et de ses proches	
PSE 1101 – Perspectives autochtones et intervention psychosociale	
PSE 1102 – Nouvelles avenues pour le psychoéducateur 2	

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

*L'étudiant.e doit obligatoirement s'inscrire aux cours « PSE1061– Activités intégratives I » et « PSE1088 – Initiation à la recherche et utilisation des connaissances en psychoéducation » dès la première session de la première année.

*L'étudiant.e doit obligatoirement s'inscrire au cours « PSE1062– Activités intégratives II » à la session d'automne précédant son inscription à un des cours practicum « PSE1096, PSE1097 ou PSE1098 »

*L'étudiant.e doit obligatoirement suivre le cours « PSE1063– Activités intégratives III » à la session d'automne précédant le cours « PSE1095 – Stage 2 : Intégration des savoirs dans la démarche clinique »

Pour s'inscrire au cours « PSE 1095 Stage 2 : Intégration des savoirs dans la démarche clinique », l'étudiant.e doit obligatoirement:

- avoir réussi ou avoir obtenu une reconnaissance pour tous les cours obligatoires du cheminement régulier des deux premières années du baccalauréat ;
- avoir réussi l'un des « Practicum »;
- avoir suivi les 5 cours de la session automne de la 3e année.